

2017-05-10

Mercredi, le 10 mai 2017

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Adrien tenue le mercredi, dix mai deux mille dix-sept (10-05-17) à vingt heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers suivants :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Claude St-Cyr
Siège N° 3 = Adrien Gagnon
Siège N° 4 = Claude Blain
Siège N° 5 = Paul Chaperon
Siège N° 6 = Stéphane Poirier

La directrice générale et secrétaire-trésorière Maryse Ducharme est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1° Route 257 ;

DEMANDE DE SUBVENTION - PLANS ET DEVIS ROUTE 257

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARM) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Adrien désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration des plans et devis de travaux d'amélioration du réseau routier local ;

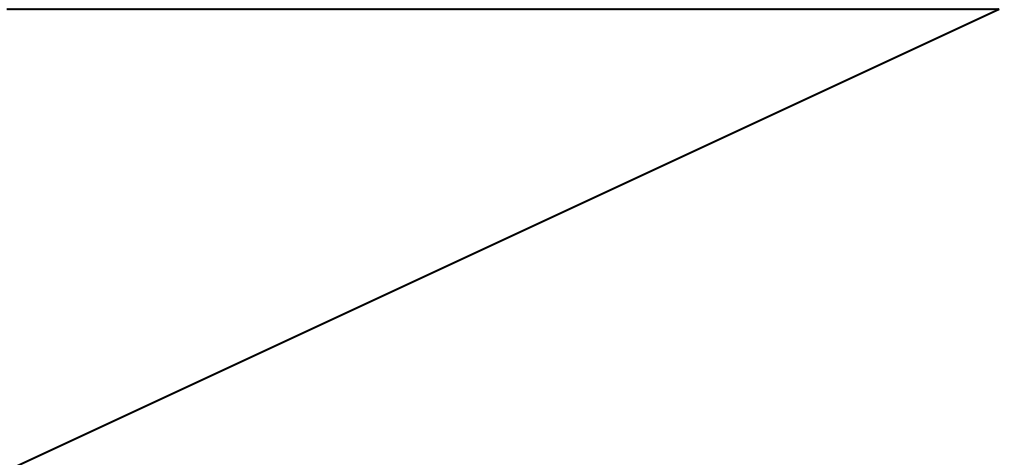
201705-110

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Adrien Gagnon appuyé par le conseiller Claude Dupont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du Programme PAARM.

Adoptée



LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

201705-111

Le conseiller Adrien Gagnon propose que la session soit close.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

